



Conférence de presse 29.03.2022

Accueil

Le premier tour de l'élection présidentielle est dans quelques jours à peine. Mais la préoccupation centrale de nos entreprises aujourd'hui n'est pas la France de 2027 : c'est la France de tout de suite, avec ce nouveau front d'instabilité lié à la guerre en Ukraine.

I. Conjoncture :

Bâtiment (voir docs joints)

Travaux-Publics (voir docs joints)

II. Hausse des prix et pénurie de matériaux :

Certes, la hausse du prix des carburants et celle de l'énergie dépassent de très loin le seul secteur du BTP.

Sauf que dans notre secteur, ces nouvelles hausses viennent s'ajouter aux dérapages de coûts sur les matériaux et l'énergie que l'on a connu depuis la COVID19

Il faut comprendre dans quelle situation nous étions avant même les derniers évènements :

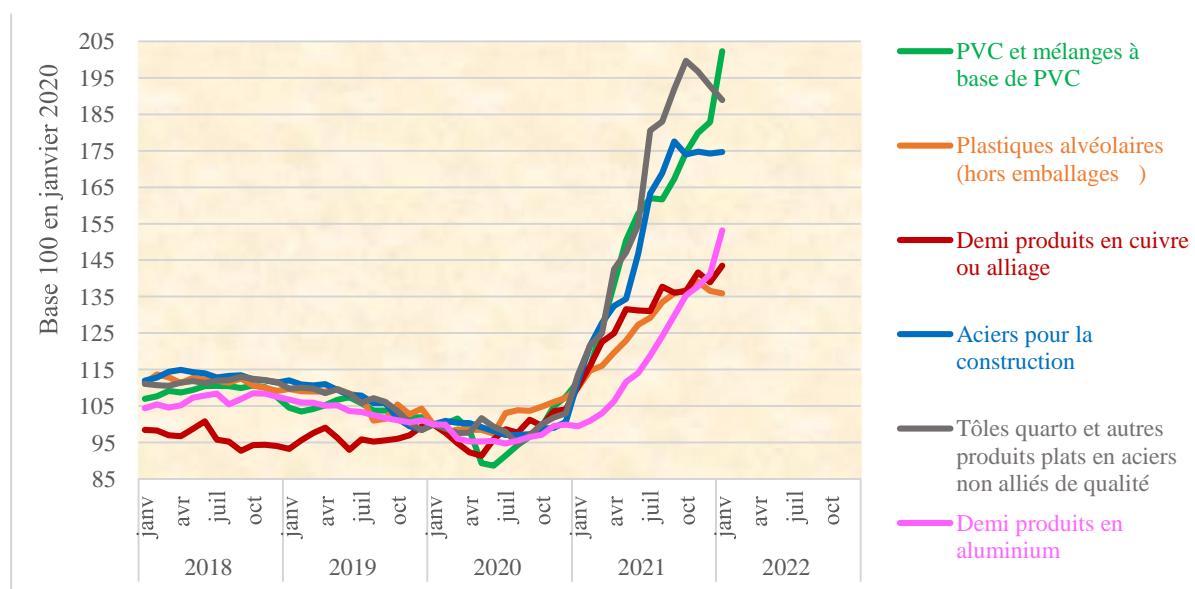
Pratiquement tous les matériaux de construction étaient concernés par cette pénurie de matériaux et le ré-enchérissement de leurs coûts. Parmi les plus touchés, on dénombre notamment :

- Le bois : c'est probablement le matériau le plus touché. Les prix de certains bois de structure ont notamment doublé (bois lamellé-collé) et même triplé pour le bois massif de construction KVH. Pire, les importantes fluctuations de prix (y compris dans la même journée) provoquent une véritable course aux approvisionnements avec la règle du premier arrivé premier servi et des fournisseurs qui refusent désormais de s'engager sur des dates et des volumes de livraison.

On citera pour exemple + 149% pour des panneaux d'OSB 3 en 6 mois

- Le PVC dont les prix ont doublé avec la pénurie de plastique et ses dérivés retardant d'autant la livraison de fenêtres en PVC ainsi que de tuyaux nécessaires notamment à la plomberie et aux raccordements.
- L'aluminium : après d'importantes augmentations successives ces derniers mois (+60%), il est devenu quasiment impossible désormais de se fournir en aluminium à brève échéance pour les entreprises du BTP.
- L'acier : les prix de l'acier ont augmenté de 77% en moins d'un an.

Graphique 1 – Indices de prix de production industrielle de quelques matériaux pour le marché français



Source : calculs FFB d'après Insee .

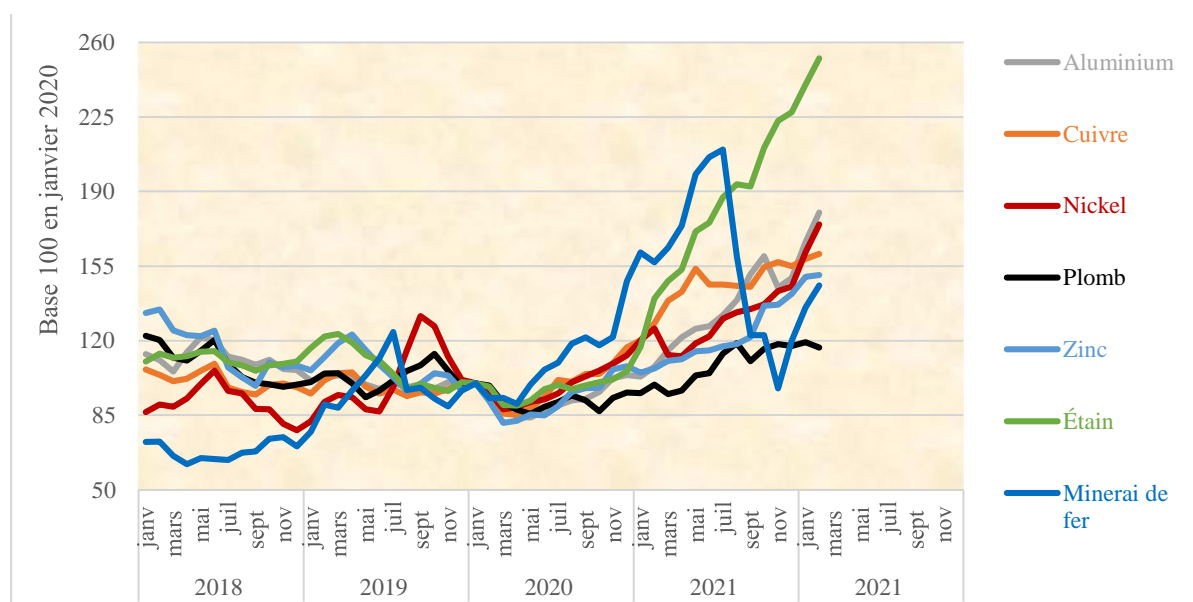
Cette situation de pénurie entraîne inéluctablement, par la loi de l'offre et de la demande, un allongement des délais d'approvisionnement ainsi qu'une augmentation du prix des matériaux. La hausse s'accompagne d'ailleurs dans le même temps d'une flambée du cours des matières premières se répercutant sur le transport et donc sur le coût global des produits.

La pénurie de matériaux de construction provoque ainsi des retards sur les chantiers dont une proportion importante (20 à 30%) a dû être mise en pause ces derniers mois.

Les remontées du terrain confirment clairement l'accélération des prix des intrants. Aux annonces « classiques », mais déjà fortes, de hausse des prix par les fournisseurs en début d'année, a succédé, depuis début mars 2022, une litanie de courriers-types explicitant les raisons d'une nouvelle envolée immédiate ou sous quelques semaines. Elles concernent les matériaux acier (toutes gammes, notamment armatures à béton), aluminium, bois, PVC, les vitrages, les tuiles et briques, l'isolation, les plaques de plâtre, le béton préfabriqué... et elles s'étalent de 15 à 30%, parfois même un peu plus, dans l'immédiat. De plus, nombre de ces courriers annoncent de nouvelles majorations à prévoir sous trois mois !

Par ailleurs, on relève le retour à des durées de validité très courtes sur les bordereaux de prix, parfois même des demandes de prise de commandes sans engagement de prix. Et plusieurs industriels ou distributeurs signalent des difficultés d'approvisionnement sur les produits acier, les tuiles, le carrelage, etc., ce qui les conduit parfois à instaurer des quotas.

Graphique 2 – Cours internationaux des matières premières

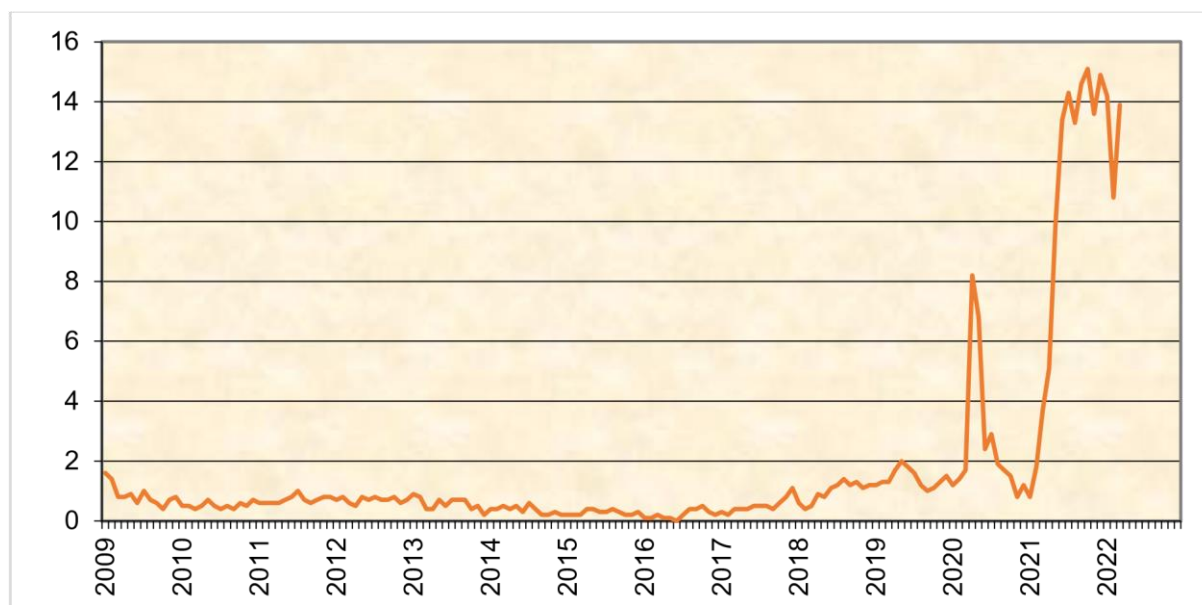


Source : calculs FFB d'après Insee .

Il faut comprendre que la hausse touche bien toutes les entreprises.

Par ailleurs, entre juillet et décembre 2021, il semblerait que les difficultés d'approvisionnement se soient accrues. En effet, si 53% des entreprises constataient des retards d'approvisionnement au début de l'été, elles étaient 60% en fin d'année à dresser un tel constat. Ce qui entraîne principalement des retards ponctuels de chantiers

Graphique 3 – Part des entreprises de bâtiment de plus de dix salariés déclarant ne pouvoir produire plus du fait de problèmes d'approvisionnement (en %)



Source : FFB, d'après Insee.

Malgré cela, plus de la moitié des entreprises artisanales (55%) n'ont pas pu ou voulu répercuter la hausse des prix en 2021. Et lorsqu'elles l'ont fait, elles n'ont répercuté que l'équivalent du tiers de l'augmentation qui pèse sur elles.

La hausse des prix des matériaux est donc restée à la charge des artisans, en rognant sur leurs marges.

Aujourd'hui, l'augmentation des prix des matériaux de construction s'installe dans la durée

Les coûts de l'énergie s'envolent.

Par ailleurs, les objectifs de décarbonation et la RE2020 devraient entraîner des coûts supplémentaires.

Bref, les tensions sont nombreuses et il faut s'attendre à ce que les entreprises ne les absorbent plus autant qu'elles ne l'ont fait et que de nombreuses d'entre elles subissent des pertes remettant en cause leur pérennité.

Depuis le début de la crise en Ukraine, les risques de pénuries reviennent de plus belle, les fournisseurs renchérissent leurs prix sans fin, des quotas de délivrance de matériels sont mis en place.

Nos entreprises ont déjà beaucoup enduré : elles ne sont pas en mesure d'absorber ces nouveaux coûts, les trésoreries ne le permettent plus.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : c'est ce qu'a très vite demandé la Fédération en multipliant les contacts gouvernementaux à Bercy et à Matignon.

Dans leur intervention conjointe, mercredi après-midi dernier, le Premier Ministre et le Ministre de l'Economie ont avancé plusieurs mesures spécifiques au BTP :

- La révision des prix et le gel des pénalités de retard dans les marchés publics via une circulaire qui viendra rappeler cette obligation à tous les donneurs d'ordres publics.
- L'accélération du calcul des index de révision
- L'appel à la solidarité de filière dans les marchés privés, y compris en faisant jouer la théorie de l'imprévision.

Si un certain nombre des mesures vont dans le bon sens, on ne peut regretter que certaines propositions spécifiques au BTP, que la Fédération avait émises, n'aient pas été annoncées à ce stade.

La Fédération appelle le gouvernement à compléter les mesures annoncées.

A minima :

- Gel de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et blocage des prix de l'énergie et des carburants par décret, comme en 1990 lors de la guerre du Golfe.
- Adoption d'une mesure d'ordre public obligeant, dans les marchés publics comme privés, à une renégociation des contrats et marchés en cours, lorsque leur exécution est rendue excessivement onéreuse du fait des circonstances.
- Recours aux « circonstances exceptionnelles » permettant la prolongation des délais de réalisation des marchés et l'absence de pénalités de retard, à l'instar des ordonnances COVID.
- Remboursement différé ou allongement de la durée de remboursement des PGE sans baisse de notation bancaire.
- Prise en charge intégrale de l'activité partielle en cas d'impossibilité d'exécuter les chantiers.

Nous espérons que ce plan n'est qu'une amorce face à l'urgence. Et qu'il sera complété rapidement au regard de la persistance des tensions.

Il nous faut comprendre que c'est la pérennité même de nos entreprises qui est en jeu. Le secteur du BTP a historiquement des marges très faibles, souvent autour de 1.5 ou 2%. Les entreprises sont nombreuses aujourd'hui à commencer leurs chantiers à perte.

La construction s'avère ainsi le grand secteur le plus durablement marqué par la crise sanitaire en terme de rentabilité, avec une perte de 4 points. L'industrie manufacturière¹ n'affiche qu'une baisse de 2,7 points et les services marchands (hors immobilier et secteur financier) une petite érosion de 0,8 point, grâce aux puissants dispositifs de soutien publics.

Nous continuerons à remonter ainsi les difficultés relayées par les artisans et entrepreneurs

En particulier, nous n'hésiterons pas à remonter toutes les situations où la solidarité de filière entre donneurs d'ordres et entreprises ou entre fournisseurs et entreprises serait mise à mal. Il ne serait pas acceptable que certains acteurs profitent de la situation pour engranger des profits indus sur le dos des entreprises. La période exige un minimum de dignité.

III. Focus élections présidentielles et législatives :

Tout ce contexte rebat évidemment les cartes de la campagne présidentielle. Si, en vérité, peu de thèmes économiques ont émergé avant le conflit, il est devenu encore plus difficile - depuis - de parler d'urbanisme ou de fiscalité immobilière ou d'aménagement du territoire par exemple.

Sur la question du logement :

Toutes les études d'opinion le démontrent : la question du pouvoir d'achat est au cœur des attentes de nos concitoyens. Or, le logement constitue – et de loin ! – la première source de dépenses des ménages en France (27% de l'ensemble des dépenses et même 29% pour les ménages les plus modestes). Si rien n'est fait, cette proportion risque de croître dangereusement, sous l'effet conjugué des hausses de coût, de la nouvelle obsession de la sobriété foncière et de l'inflation normative avec la RE2020. En matière de construction neuve, cela nécessite plusieurs mesures demandées par la Fédération :

- le retour à un prêt à taux zéro à 40% dans tous les territoires ;
- une lecture moins radicale du zéro artificialisation net des sols ;
- une remise à plat de l'ensemble des zonages ;
- l'instauration d'un statut du bailleur privé et un allègement drastique de la fiscalité immobilière ;
- l'accélération et la simplification des procédures d'urbanisme
- et, enfin, et plus généralement, l'accélération de la simplification administrative dont on entend parler sans jamais la voir

L'autre levier, celui de la rénovation énergétique, n'a jamais paru aussi vital qu'aujourd'hui. Si l'on veut stopper la dépendance énergétique de la France à l'international, il n'y a pas 10 000 solutions : il faut investir massivement dans la rénovation énergétique des logements, bien au-delà des deux milliards d'euros consacrées à MaPrimeRenov.

Ce dispositif rencontre un véritable succès, avec près de 800 000 dossiers engagés à cette date : quel que soit le Gouvernement aux commandes en juin prochain, nous serons attentifs à ce que MaPrimeRenov soit poursuivie et amplifiée.

Sur la question des Législatives, nous allons prochainement envoyer un document aux candidats. Il contient 85 propositions pour cette nouvelle législature

Sur la question de l'aménagement du territoire :

Les entreprises de Travaux Publics travaillent chaque jour à la construction des infrastructures de demain et à leur entretien. Véritable système sanguin du pays, les réseaux irriguent les territoires et contribuent à leur développement économique, à leur avenir et à la qualité de vie de leurs habitants

Les entreprises de Travaux Publics interviennent pour réaliser, entretenir et moderniser les infrastructures de réseaux essentielles aux activités territoriales économiques et sociales. Elles sont aussi des acteurs engagés dans les opérations d'habitat et de foncier économique et dans l'aménagement des espaces publics et de loisirs. Elles sont présentes au quotidien dans les villes et les territoires, y compris peu denses, et apportent leur savoir-faire et leur capacité d'innovation.

Les maîtres d'ouvrage, qui dans les TP sont principalement publics, doivent assumer pleinement leur rôle en investissant en phase contracyclique.

Le territoire et la population en ont besoin, les entreprises et leurs compagnons aussi !

Investir dans le cadre de vie c'est :

- Prôner l'égalité entre les citoyens où qu'ils habitent : c'est d'abord le modèle territorial français qui est en question à travers l'accès aux infrastructures.
- Investir dans le développement durable du pays : Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi, au savoir, à la santé. Bien choisies, les infrastructures ne sont pas des dépenses mais des investissements stratégiques.
- Se donner la possibilité d'associer la population à la définition et à la priorisation des projets

D'un strict point de vue économique, deux enjeux émergent.

- Un enjeu direct de développement des territoires car, derrière les demandes qui ont été formulées en matière d'infrastructures et de connections dans les zones « non métropolitaines », ce sont autant de projets en difficulté ou en jachère, autant d'opportunités de création d'entreprises ou d'emplois qui sont bridées. En n'étant pas attentifs au potentiel de tous les territoires, c'est la croissance potentielle du pays qui est atteinte.
- Un enjeu indirect aussi. Ce déficit d'aménagement autour des villes moyennes ou dans les zones rurales n'est pas juste dommageable pour les porteurs de projets des territoires défavorisés (et les territoires eux-mêmes par la même occasion).

La priorisation des investissements sur les seules relations « entre métropoles » plutôt qu'entre les métropoles et leurs régions est profondément dommageable pour les cœurs métropolitains eux-mêmes. D'un strict point de vue économique, leurs fonctions d'intermédiation ont besoin de la variété des projets et des personnes qui vivent autour d'eux !

Les entreprises de Travaux-Publics sont particulièrement touchées par l'augmentation des prix des carburants.

Cette situation, si elle perdure et si rien n'est fait, risque d'entraîner l'inexécution de travaux faute de matières premières, le travail à perte des entreprises dans l'impossibilité de répercuter la hausse des coûts, l'incapacité à répondre aux appels d'offres sans aucune visibilité sur les prix.

Rajoutons que les dégrèvements fiscaux liés au GNR seront supprimés en une fois, au 1^{er} janvier 2023 conformément à l'article 7 de la loi de finances rectificative (LFR3) 2020 qui a été adoptée le 19 juillet 2021.

Cela entraînera une nouvelle fois une déstabilisation du secteur et des entreprises.

La Fédération appelle à des mesures immédiates afin d'éviter les défaillances d'entreprises.

Merci.

Fédération du BTP 65

Président : Pierre DUPLAA

Vice-Président : Didier YEDRA

Secrétaire Général : Jean-Denis BRAU